

Rapport du jury

| | |
|---------------------|--|
| Session | 2023 |
| Académie | Montpellier |
| Centre organisateur | Université Claude Bernard Lyon 1 |
| Affectation | Université de Nîmes – Direction des Affaires Financières |
| Concours | Nature : Interne |
| | Corps : Assistant-e ingénieur |
| | BAP : J - Gestion et pilotage |
| | Emploi-type : Assistant-e en gestion financière et comptable |
| Épreuves | Auditions des candidats |

Sommaire :

1. La composition du jury
2. Les données statistiques
3. La nature des épreuves
4. Le rapport du jury

1. La composition du jury

Monsieur SEDDOUKI Samir, directeur général des services, président, Université de Nîmes, Nîmes.

Madame DUBOIS Nelly, attachée principale d'administration de l'Etat, vice-présidente, Université de Nîmes, Nîmes.

Monsieur CHAABNIA Oiasfi, attaché principal d'administration de l'Etat, expert, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Madame LUPORSI Bénédicte, attachée hors classe d'administration de l'Etat, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur LAHAYE Xavier, ingénieur d'études classe normale, Université de Nîmes, Nîmes.

2. Les données statistiques

- Le(s) poste(s) offert(s) au concours

Nombre de postes à pourvoir : 1

- Les candidats

Nombre d'admissibles : 7

Nombre de présents à l'admission : 2

Nombre d'admis sur liste principale : 0

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 0

- La répartition des notes
- Seuil d'admission : 94
- Note la plus haute : 14
- Note la plus basse : 8

3. La nature des épreuves

Nature de l'épreuve d'admissibilité (coefficient 2) : [Article 24 de l'arrêté du 28 décembre 2011](#)

Evaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury au vu de l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidat, un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux. En outre, un rapport d'activité établi par le candidat doit figurer dans le dossier ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visés par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté.

Nature de l'épreuve d'admission (coefficient 4) : [Article 26 de l'arrêté du 28 décembre 2011](#)

Durée : 30 minutes, dont 5 minutes maximum pour l'exposé du candidat

Audition par le jury des candidats admissibles, portant, d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours. Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de 5 minutes. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du formulaire "curriculum vitae et lettre de motivation" complété par le candidat sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions.

4. Le rapport du jury

Phase d'admission : auditions des candidats

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Sur 7 candidats admissibles, seuls 2 se sont présentés à l'épreuve d'admission.

L'audition des candidats s'est déroulée selon les critères requis et dans le respect du temps imparti.

Le temps des 5 minutes de présentation a bien été respecté par chacun des candidats mais le jury déplore le côté « récité » de l'exercice.

Concernant le temps d'échange, le jury note le manque de précision des réponses et l'absence de connaissance parfois sur le processus de bout en bout d'une activité donnée. Les candidats connaissent leur seule tâche et ignorent qui fait quoi avant et après eux ou sont assez approximatifs sur les réponses apportées.

Fait à Nîmes le 18 septembre 2023,

Le président du jury

Samir SEDDOUKI

